



Le pacs ou mariage après asile politique

Par **SavaDmytriiev**, le **14/09/2017 à 12:14**

Bonjour! SVP, j'ai besoins d'aide pour c'est question: je suis ukrainien, J'ai demandé d'asile politiques et j'ai des refusés. Er j'ai reçu une laitre pour quitter le territoire France. Mais pendant ces démarches j'ai trouvé une française et on a fait le pacs dans la semaine dernière. Si je peux aller au préfecture pour faire le pacs, ou non? J'ai peur que la préfecture va me arrêter. Si le pacs ma va aller ou je dois faire le mariage ? Merci beaucoup!
Savvadental@gmail.com

Par **morobar**, le **14/09/2017 à 17:46**

Bonjour,
[citation] Si je peux aller au préfecture pour faire le pacs,[/citation]
La préfecture n'est en rien concerné par l'enregistrement d'un PACS.
Surtout selon votre exposé, si celui-ci est déjà conclu.
Vous faites l'objet d'un OQTF valable un an.
Toute tentative de mariage entretemps vous sera difficile avec un fort soupçon de mariage dit "gris".

Par **SavaDmytriiev**, le **15/09/2017 à 18:59**

Merci beaucoup pour votre réponse! Donc je dois attendre minimum 1 an pour recommencer mon pacs ou mariage ?

Par **morobar**, le **15/09/2017 à 19:03**

Il vaut mieux effectivement observer un peu de vie commune et confier entretemps vos intérêts à un avocat spécialisé en droit des étrangers.
Toute demande de mariage sera repoussée en mairie et confiée au procureur de la république, votre situation paraissant, vu d'ici, un subterfuge au mariage en vue d'obtenir des papiers en régularisation.